



DSVE/VPFVU/9 juin2015

## **Modalités d'accès à un double cursus au sein de l'Université de La Réunion**

***Dispositions validées par la Commission Formation et Vie Universitaire  
en sa séance du 9 juin 2015***

- Le double cursus s'adresse aux étudiants qui souhaitent suivre deux cursus différents à l'Université de La Réunion au cours d'une même année universitaire.
- L'étudiant doit prendre une inscription principale à l'Université. L'inscription dans le second cursus est conditionnée à l'autorisation des responsables pédagogiques des deux filières concernées.
- En cas de double inscription dans deux niveaux de formation différents, l'inscription principale doit nécessairement s'effectuer dans le niveau le plus élevé.
- L'étudiant inscrit en double cursus assume les conséquences de son choix en termes d'incompatibilités éventuelles des emplois du temps. Il peut en revanche demander à bénéficier du régime dérogatoire pour son inscription seconde.
- La deuxième inscription ne permet pas une exonération de droit des droits d'inscription : l'étudiant doit s'acquitter des droits réduits prévus par arrêté chaque année par le Ministère.

Pour le Président  
La Vice-Présidente en charge de  
la Formation et de la Vie Universitaire

Cathy POMART\*